Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 12 JUILLET, 1856. No. 32.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 12 JUILLET, 1856.

NOMINATIONS DEMOCRATIQUES.

Pour Président :
JAMES BUCHANAN,
DE LA PENNSYLVANIE.
Pour Vice-Président :
JOHN C. BRECKENRIDGE,
DU KENTUCKY.

ELECTEURS :

PREMIER DISTRICT.
Electeur—C. J. VILLERE.
Sous-Electeur—L. ST. MARTIN.

SECOND DISTRICT.
Electeur—W. J. ELMORE.
Sous-Electeur—T. J. SEMMES.

TROISIEME DISTRICT.
Electeur—T. LANDRY.
Sous-Electeur—A. JOURDAN.

QUATRIEME DISTRICT.
Electeur—JOHN McVEA.
Sous-Electeur—W. E. WALKER.

CINQUIEME DISTICT.
Electeur—T. O. MOORE.
Sous-Electeur—A. GARRIGUES.

SIXIEME DISTRICT.
Electeur—H. GREY.
Sous-Electeur—WM BEARD.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs :

AUGUSTE MARAIST,	St. Martinville, Le.
ARTHUR BULLIARD,	Pont Breaux, Le.
A. MILPSPAUGH,	Washington, Le.
E. E. COCHRANE,	Marksville, Le.

GRANDE ASSEMBLEE
DE RATIFICATION ET
BARBECUE!

Une assemblée en masse de la Démocratie de la Paroisse St. Landry et des Paroisses voisines, aura lieu le *15me jour de Juillet prochain*, à la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, dans le but de ratifier la nomination de JAMES BUCHANAN, de la Pennsylvanie, et celle de JOHN C. BRECKENRIDGE, du Kentucky, comme candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence des Etats Unis; après quoi il sera servi, sur la rive droite du Bayou Tesson, un splendide repas et barbecue, auquel tout le monde est invité à assister et spécialement les dames de cette Paroisse et celles des Paroisses voisines.

Divers discours y seront prononcés, en anglais et en français, par des orateurs distingués.

Démocrates, éveillez-vous ! Ralliez-vous au signal, à l'étendard de BUCK & BRECK!!

LES SOURCES.—On nous prie d'annoncer que les ponts qui étaient avariés, sur la route des Sources de Bell-Cheney et de Beaver-Creek, ont été remis en bon état de service, et que le public peut maintenant compter sur des chemins faciles et des ponts sûrs.

Nous apprenons que les visiteurs commencent à arriver assez rapidement à Bell-Cheney. Une personne de notre connaissance, qui en est revenue cette semaine, nous a fait beaucoup d'éloges de la manière que cet établissement est dirigé. Il a fallu beaucoup de travail pour remettre le tout en état, et l'on rencontre maintenant à Bell-Cheney, un établissement très bien tenu, et des directeurs qui n'épargnent rien pour mériter l'encouragement du public et pour faire faire un séjour agréable aux visiteurs.

LA POMPE A FEU.—Nous nous souvenons qu'il y a quelque temps, notre Bureau de Police adopta une résolution à l'effet d'approprier un certain montant pour l'achat d'une pompe à feu et la construction d'une remise pour l'abriter, dans un lieu à la fois central et accessible. D'après cette résolution, le Conseil de Ville devait fournir ce que la liste de souscription volontaire ne pourrait faire.

Cette liste a circulé pendant quelque tems, grâce à l'activité de certains citoyens qui ont à cœur les intérêts de notre communauté; mais un montant suffisant n'a pu être recueilli au moyen de cette souscription volontaire. Il nous semble donc qu'il devient du devoir du Conseil de Ville de prendre la suite de l'entreprise de son prédécesseur, et de terminer l'œuvre commencée.

On sait, d'un autre côté, que le Jury de Police, à la suggestion d'un de ses membres, a alloué un carré de terre suffisant, sur la place de la Maison de Cour, pour la construction d'une remise pour la pompe. Avec cet encouragement de la part de la Paroisse ainsi que de celle des citoyens de notre ville, le Bureau de Police ne devrait pas hésiter, selon nous, à prendre la chose en mains, et parfaire ce que d'autres avaient si bien commencé.

LE PENITENTIAIRE.—Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'une partie du Pénitentiaire de Baton-Rouge a été récemment la proie des flammes. On annonce aujourd'hui que la reconstruction avance rapidement. Le premier étage est déjà monté, et on en construira trois au lieu de deux qu'il y avait avant, et on y placera 150 métiers à tisser, au lieu de 60 comme ci-devant.

Il y a aujourd'hui un plus grand nombre de reclus qu'il n'y a jamais eu; ils sont au nombre de 348.

NOS DIFFICULTES AVEC L'ANGLETERRE.

Tous ces temps derniers, les hommes qui ont placé leur fortune dans le commerce étaient fort alarmés, et se demandaient si le prochain steamer venu de Liverpool ne nous annoncerait pas que le gouvernement de la très gracieuse reine Victoria a rompu toutes relations diplomatiques avec le cabinet de Washington, et s'est décidé à la guerre. Nous avons eu l'occasion d'écrire que nous ne pouvions partager ces inquiétudes et que, selon nous, toute la querelle anglo-américaine serait réglée, sans qu'il ait été fait usage du canon. Les nouvelles que porte le *North American*, parti de Liverpool le 18, établissent que nous avions raison et que John Bull et Brother Jonathan resteront amis, comme devant. Lord Clarandon a annoncé à la Chambre des Lords, que le gouvernement anglais n'avait nullement l'intention de rompre avec le nôtre, et malgré la vive opposition de Lord Derby à la position prise par l'Angleterre, la Chambre a passé outre. Ainsi, les cartes ne seront pas brouillées. M. Dallas ne sera pas rappelé, et tout le bruit qui s'était fait autour de M. Crampton, s'éteindra sans qu'il en résulte malheur pour aucune des deux parties engagées dans le différend.

Quant à l'assertion de Lord Derby qu'en se conduisant ainsi, l'Angleterre reconnait son erreur et subit une humiliation, elle est fausse sur le second point.

L'Angleterre reconnait en effet, formellement, que les lois de neutralité des Etats-Unis ont été violées par un de ses agents, mais nous ne sachions pas que pareille reconnaissance puisse l'humilier ; nous ne comprendrions pas qu'elle s'offensât du renvoi de son représentant, après les assurances réitérées de M. Marcy que ce renvoi ne s'adresse pas à la nation anglaise, mais à M. Crampton même qui, sciemment, a foulé aux pieds les lois de notre territoire.

Le patriotisme mal entendu est une des plus dangereuses choses qui soient : un homme de la valeur de Lord Derby ne devrait pas chercher, au moyen de quelques paroles redondantes, d'appels inconsidérés, à entrainer deux pays dans une guerre fatale.

A moins de complications difficiles à prévoir, une guerre entre nous et la Grande-Bretagne est impossible. Elle serait une calamité de conséquences incalculables, et quoique dise, quoique fasse le *Times*, elle n'éclatera pas dans l'unique but de venger M. Crampton.

L'Angleterre n'est pas cette pourfendeuse, inventée par la belliqueuse imagination du *Times* : *quærens quem devoret*.

Une pareille guerre serait sans doute, des plus funestes aux Etats-Unis, dont on pourrait fort maltraiter quelques ports, ne nous le dissimulons pas, et qui sont mal préparés à cette éventualité. Mais le mal serait cent fois plus grand encore pour l'Angleterre : une lutte semblable, si elle était prolongée, l'ébranlerait dans ses fondements. Il y a en Angleterre des millions de bouches qui ne mangent qu'à la condition de la continuation du commerce entre les Etats-Unis et leur pays. Vienne une suspension des relations de commerce de ces deux nations, et ces millions de bouches seront affamées, et un mouvement révolutionnaire naîtra de la situation. Le paupérisme est la plaie des gouvernements, et ce paupérisme serait horrible chez les Anglais, s'ils en appelaient pour le réglement de leurs affaires avec nous, à la raison du canon.

Nous ne sommes plus, Dieu merci ! à une époque où l'on puisse se faire la guerre pour le bonheur d'ajouter quelques pages glorieuses à son histoire. Notre siècle est devenu éminemment industriel : il a rejeté le sabre pour s'armer d'une balance : de belles spéculations, bien réussies, le réjouissent mieux que les plans de campagne les plus savamment conçus ; si César pouvait revenir au monde il se ferait agent de change. Dans des conditions pareilles, il est donc difficile que deux nations liées par des intérêts commerciaux, en viennent aux mains; et quels liens de commerce plus forts que ceux qui nous unissent à la Grande-Bretagne ? Celle-ci et ceux qui la gouvernent le comprennent parfaitement : les chiffres ont pour eux un grand poids, et ces chiffres leur disent que la paix avec les Etats-Unis est le *sine qua non* de leur prospérité.

A Dieu ne plaise que nous prétendions que le mercantilisme a détruit chez les Anglais l'amour national. Non, non: la fibre patriotique est des plus sensibles chez eux ; mais, natures froides, réfléchies, ils ne brûleront pas des cartouches, ils ne mettront pas en péril l'avenir de leur pays pour quelques paroles amères, pour des actes diplomatiques qui, en fin de compte, ne peuvent les atteindre dans leur honneur.

Lord Clarendon, en répondant à Lord Derby, n'a été que l'organe de l'immense majorité du peuple anglais, qui ne traite pas aussi légèrement que le *Times* le grave sujet de la guerre. C'est en Angleterre surtout, que le gouvernement subit la pression de l'opinion publique, et cette opinion publique s'est mille fois traduite en faveur de la paix. Dans tous les comtés de la Grande-Bretagne des pétitions ont circulé, couvertes de milliers de noms, et demandant à la reine la continuation de ses bonnes relations avec les Etats-Unis. Nous avons dit qu'à Manchester, seulement, huit mille signatures avaient été obtenues en quelques heures. L'anxiété à ce sujet, était telle dans cette localité, qu'une adresse, dont nous extrayons les passages suivans, a été placardée sur tous les murs :

"*Pas de guerre avec l'Angleterre !*—Concitoyens, vous sortez à peine d'une guerre avec la Russie et, déjà, vous êtes menacés d'une guerre beaucoup plus sérieuse avec l'Amérique ! * * * *

* * * * * * * *

Considérez un instant à quelle ruine une guerre avec les Etats-Unis entraînerait la plus grande partie du commerce de la Grande-Bretagne. Les derniers rapports de la Chambre de Commerce nous donnent les importations annuelles de coton de ce pays consistant simplement en mais et coton, et les portent à plus de trente millions de livres sterling, tandis que les exportations varient de vingt-cinq à trente millions de livres sterling. Pour ce commerce princier entre les deux pays, il est employé plus de trois mille navires, représentant près de trois millions de tonneaux. Parmi les importations de la Grande-Bretagne, celle du coton brut dépasse vingt millions, et les marchandises de coton manufacturé s'élèvent à plus de vingt-cinq millions de livres sterling. Les industries, créés par ce commerce, fournissent leur subsistance de chaque jour à près de trois millions d'individus, dans Lancashire et Yorkshire seulement.

Eh ! bien, voulez-vous que toute cette vaste population de travailleurs, de fabricants, d'industriels, de manufacturiers, que femmes, hommes, enfants soient sans emploi, privés de leurs ressources accoutumées, réduits, pour la plupart, à la mandicité, s'ils ne veulent pas en appeler au crime afin d'avoir du pain ? voulez-vous faire naître la misère, la famine, les déprédations et ces commotions civiles qui, en moins de douze mois d'une guerre avec l'Amérique, viendraient inévitablement fondre sur nous ! Et nous ne parlons pas de l'effusion du sang d'hommes de même race, du carnage de deux des premières nations chrétiennes de la terre ; de l'argent, si durement gagné par le peuple, et qui serait dépensé pour la destruction, et à propos d'une futile question. Pour ne pas parler de ces calamités, voulez-vous sacrifier vos industries, réduire votre pays à la pauvreté, au crime, au bouleversement, plonger l'humanité dans une lutte sanglante, afin de satisfaire l'ambition de diplomates brouillons ?

Si vous ne le voulez pas, assemblez-vous sans délai, et d'une voix ferme, claire, déclarez à votre gouvernement et au monde qu'il n'y aura pas de guerre avec l'Amérique !

WILLIAM STROKES,
Secrétaire de la Conférence de Paix de Manchester.

—Cette adresse est écrite dans des termes exaltés, sans doute, mais elle est vraie, et le peuple a trop de bon sens pour se créer un pareil avenir. Quelle que soit l'individualité de M. Crampton, elle ne saurait imposer de tels sacrifices à l'Angleterre. Il s'est écarté de ses devoirs, qu'il en subisse les conséquences.—*Courrier de la Louisiane.*

LE GENERAL PERSIFOR SMITH.—Le général Persifor Smith est arrivé dernièrement à Washington où l'avait mandé le Président, et a eu avec celui-ci une longue entrevue. Il doit se rendre incessamment au Kansas avec des instructions positives du gouvernement. Il a été muni de pleins pouvoirs pour réprimer l'insurrection et il a l'ordre d'opérer avec la plus grande vigueur contre les perturbateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent. C'est donc une véritable campagne que va entreprendre le général Smith, et comme il doit le faire à la tête de forces considérables, on peut s'attendre au prompt rétablissement de la paix dans le territoire.—*Abeille.*

LA PRESIDENCE.

Nous écrivions, ces jours derniers, à propos de l'acceptation de M. Fillmore et de son retour :

"Qui sait ? Cette réception-là sera, peut-être, troublée par ce cri des vendeurs de journaux, annonçant dans les rues de New-York : *Evening Herald ! Evening Herald ! Convention des Américains ! Banks nommé candidat à la Présidence !* Cela donnerait à M. Fillmore une piètre idée de la nationalité du parti Know-Nothing."

Nous n'étions pas loin de la vérité. M. Banks a été, en effet, choisi par la Convention dissidente de New-York, et si M. Fillmore était arrivé le jour où il était attendu, il aurait pu entendre vociférer le fait dans Broadway. Seulement, M. Banks n'a pas accepté la candidature, qui lui était offerte, et il s'est retiré de la lice pour faire place au Colonel Frémont, ce prototype de l'abolitionisme, qui, le 18 juin, était choisi par les Républicains Noirs, à Philadelphie, et le 19, à New-York par la Convention Anti-Fillmoriste. Touchant accord et qui donne une idée bien juste de l'Américanisme des K. N !

Ainsi, voilà M. Fillmore courant les chances électorales avec MM. Frémont et Stockton qui se partageront avec lui les votes K. N ; le voilà candidat d'une fraction insignifiante de son parti.

Cette position qui lui est faite, l'acceptera-t-il ? Nous sommes encore porté à croire à la négative. Quand M. Fillmore a rédigé sa lettre d'acceptation, il se trouvait en Europe, et ne pouvait bien apprécier notre état politique. Il n'avait pas de données sur les événements qui se préparaient ; il ignorait que son parti fut livré à des dissensions, des déchirements qui doivent le perdre. Une fois au courant de la vérité, nous ne pouvons pas supposer que M. Fillmore consente à jouer dans cette campagne le rôle qu'on lui destine : nous ne supposons pas que, de gaîté de cœur, il se laisse conduire au sacrifice.

Les oracles ont parlé, et il ne faut pas être doué d'une grande perspicacité pour être convaincu que l'élection de M. Fillmore est une impossibilité. La ligue des know-nothings dissidents avec les Républicains Noirs ne lui laisse que des appuis très clair-semés, et lui présage une défaite certaine, ridicule

Or, nous le croyons homme de trop de tact et de jugement pour penser qu'il puisse consentir à demeurer sur un terrain aussi tremblant que celui-là. La lutte de novembre sera entre M. Buchanan et M. Frémont, et M. Fillmore n'y figurera guère que comme personnage épisodique.

Quant à M. Buchanan, sa position se renforce de toutes ces dissensions de nos adversaires, et, plus que jamais, les augures lui sont favorables.

Jamais tant d'harmonie n'a régné dans les rangs de la démocratie. Ses soldats ont compris toute la gravité du devoir qu'ils ont à remplir, et vous avez vu des candidats, puissants cependant par la popularité, retirer leurs noms de la liste de la Convention de Cincinnati, laisser la voie libre à M. Buchanan, et embrasser chaleureusement sa cause.

L'exemple de ces hommes éminents sera suivi par le peuple en masse ; vous le verrez aussi se conduire avec valeur dans cette importante campagne ; vous le verrez se grouper avec enthousiasme autour de M. Buchanan, et le conduire triomphalement à la Maison Blanche, cette demeure nationale, qui s'est habituée à recevoir les démocrates. Cette fois, l'œuvre ne sera pas très difficile : la voiture sera douce à M. Buchanan.

Le comité, chargé par la Convention Nationale Démocratique, de faire part à M. Buchanan de sa nomination, a reçu— comme on a pu le voir dans nos avis télégraphiques —la réponse de ce dernier.

Notre candidat déclare dans sa lettre d'acceptation que, durant la campagne électorale, il ne répondra pas aux interrogatoires qui pourraient lui être posés.

Il accepte, sans restriction, la plate-forme démocratique : il est d'avis que la Présidence ne doit être conférée à un citoyen que pendant quatre ans, et il promet, s'il est élu, d'user de tous les pouvoirs constitutionnels dont il sera investi, pour ramener le calme dans notre République, pour empêcher le retour des luttes sanglantes qui la désolent en ce moment. Il pense que notre politique extérieure doit être digne, vigoureuse, mais ne doit prendre pour guide que les principes de la stricte justice, afin que notre gouvernement ait droit à la même conduite de la part des gouvernements étrangers.

En ceci, du reste, nous n'avons qu'à rapporter les paroles prononcées dernièrement, à Philadelphie, par M. Buchanan, qui était dans cette ville, l'objet d'une ovation populaire. Les voici :

"J'ai été à l'étranger dans des temps difficiles, il est vrai, mais voici les grands principes qui ont servi de règle à ma conduite : paix, commerce, amitié loyale avec toutes les nations. Point d'alliances compromettantes avec aucune. Dans nos rapports avec les nations étrangères, ne demandons que ce qui est strictement juste, et ne nous soumettons jamais à l'injustice. Ce sont là les deux premières maximes des grands apôtres politiques du pays, et tant que nous conformerons nos actes à ces glorieux principes, nous seront sûrs d'avoir toujours raison."

Ces paroles sont empreintes d'une haute sagesse, et elles caractérisent la conduite qu'a toujours tenue M. Buchanan, depuis qu'il a été chargé de représenter notre gouvernement.

Cette déclaration faite au comité de la Convention, M. Buchanan annonce qu'il ne répondra pas aux interrogatoires qu'on pourra lui poser, et en cela, nous ne pouvons que l'approuver. Son passé est là qui répond de son avenir, et il ne convient pas qu'un homme, mis en avant pour notre première magistrature, soit sans cesse, tenu sur la sellette, comme un citoyen obscur dont on se défie

Ce passé de M. Buchanan est riche, du reste. Membre de la Législature de son Etat, membre de la Chambre Fédérale, ami, appui de Jackson, ambassadeur en Russie, membre du Sénat, Secrétaire d'Etat, ambassadeur en Angleterre, il s'est toujours montré un ferme soutien des doctrines pour lesquelles combat la Démocratie, et cette longue garantie ne saurait être mise au doute.

Dans les conditions ordinaires, M. Buchanan était certain d'arriver à la Maison Blanche, où sa place est désignée depuis longtemps ; mais, dans les circonstances actuelles, en face d'un parti en lambeaux, réprouvé, il obtiendra un de ces triomphes qui enchaînent longtemps la victoire pour le camp qui la remporte.

Dans cette lutte, la Louisiane fera son devoir, encore mieux qu'en novembre 1855 ; elle donnera une écrasante majorité à la Démocratie. La Nouvelle-Orléans elle-même, la Nouvelle-Orléans régénérée, rachètera ses erreurs, en votant pour cet homme éminent. Cela sera, quoique tentent les K. N. Nous savons, du reste, qu'ils sont déjà aux abois : l'appel qu'ils viennent d'adresser si perfidement aux naturalisés nous en est un témoignage. Cet appel sera vain, comme il est ridicule. Les K. N. déclarant qu'ils consentent à recevoir les naturalisés dans leurs rangs, ne vous rappellent-ils point ce personnage de nous ne savons plus quel vaudeville, qui prononce ce mot si éminemment comique: *J'ai eu des torts envers vous, mais je les oublie !* (*Courrier.*)

AFFAIRES DU NICARAGUA.

Le *Herald* de New-York publie une lettre fort intéressante, qui lui est adressée de Key-West, sous la date du 18 juin. Il est question des affaires du Nicaragua. Voici quelques passages de la correspondance de notre confrère :

"La frégate américaine *Susquehannah*, commandant Joshua B. Sands, est entrée hier matin dans notre port, venant d'Aspinwall et de San Juan. Elle a mis à la voile de cette dernière ville le 10 juin. On ne savait encore rien de positif sur les mouvemens du général Walker qui attendait à Leon le résultat de l'élection présidentielle.

"L'armée de Costa Rica avait disparu. Carrera, président du Guatemala, avait recruté une armée de 3,000 hommes pour marcher contre Walker, et il était parti avec la ferme résolution de livrer bataille aux Américains. Cependant avant d'arriver à la frontière les désertions et les maladies avaient réduit sa troupe à un effectif de cinq cents hommes. Il jugea donc prudent de rebrousser chemin. Walker n'a conséquemment rien à craindre du Guatemala.

"Le Honduras a refusé aux troupes guatemaliennes la permission de traverser son territoire, en disant que celles-ci seraient certainement battues par les Nicaraguiens et que les flibustiers, pour les poursuivre, seraient forcés d'entrer à leur tour dans le Honduras.

"San Salvador est également bien disposé en faveur du nouveau gouvernement du Nicaragua. Le pouvoir de Walker est à cette heure plus solidement établi dans l'Amérique Centrale que celui d'aucun chef indigène. Les recrues de la Nouvelle-Orléans avec leurs six pièces de canon, n'ont éprouvé aucune difficulté a se joindre aux forces de Walker.

"La protestation Tinklepaugh a été le résultat d'un malentendu au sujet des vues du capitaine Tartleton, commandant de l'*Eurydice*, qui n'a jamais eu l'intention de froisser les Américains. Il dit qu'il voulait au contraire leur rendre service. Le fait qu'il a permis (lorsqu'il pouvait s'y opposer) à l'expédition armée partie de la Nouvelle-Orléans sur la goëlette *Minnie Schiffer*, de débarquer avec ses six pièces de canon et de remonter la rivière dans le but de se joindre à Walker et d'agir contre Mora, démontre suffisamment que le commandant anglais ne voulait ni ne pouvait, en vertu de l'autorité dont il est revêtu, mettre le moindre obstacle aux mouvements des Américains. Rendez donc justice au brave Tartleton ; il est plus digne d'éloges que de blâme."

Le *Herald* dit qu'il tient de bonne source que le père Vijil, avant de retourner au Nicaragua, a chargé M. John P. Heiss de le représenter pendant son absence ou jusqu'à ce que son successeur soit désigné. Le Rév. père ne reviendra pas, dit-on, aux Etats-Unis, s'il peut s'en dispenser. Il n'avait accepté le poste de ministre que pour prouver aux Etats-Unis que la population indigène du Nicaragua faisait cause commune avec Walker.

Le major Heiss, on se le rappelle, était encore, il y a quelques mois, un des principaux éditeurs du *Delta*. Envoyé par M. Marcy comme agent spécial au Nicaragua, pour faire au gouvernement américain un rapport sur l'état de ce dernier pays, il se lia d'amitié avec les membres du gouvernement Rivas-Walker. C'est à eux qu'il doit la position qu'il occupe aujourd'hui.

M. Charles Morgan a conclu un marché avec le Nicaragua pour l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre San Juan et les Etats-Unis. Il y aura deux départs par mois de la Nouvelle-Orléans et de New-York; et autant de San Juan. L'*Orizaba* sera affecté à ce service.

On a annoncé dernièrement que les Costa-Ricains étaient fatigués de la guerre, et que pour engager Walker à cesser les hostilités, ils consentiraient à payer les frais de la campagne qu'ont dû entreprendre les Américains. Cette nouvelle semble confirmée par une lettre que le père Vijil a reçue de son frère et dans laquelle celui-ci lui fait part des projets de Costa-Rica. Le général Walker a formé, à ce qu'il paraît, le projet d'envahir le territoire Costa-Ricain à la fin de l'été avec les forces considérables qu'il aura alors sous ses ordres. Ses voisins sont assez peu rassurés, comme on se l'imagine aisément, et ils désirent conclure la paix à quelque prix que ce soit.

La coalition des Etats de l'Amérique Centrale contre le Nicaragua est donc ajournée indéfiniment. Une nouvelle invasion est même devenue impossible par suite de la rivalité qui existe dans l'Amérique Centrale parmi les hommes qui aspirent au pouvoir. La faction qui s'en irait en guerre serait certaine à son retour de trouver le gouvernement entre les mains de ses adversaires. Aussi personne ne prend-il l'initiative ; chacun veut rester chez soi, afin de suivre les événements et d'en profiter.

L'armée de Walker se compose en ce moment d'environ 1,500 Américains.

L'*Orizaba*, qui est parti de New-York le 25 juin pour San Juan, avait à son bord quatre à cinq cents passagers dont environ cent cinquante volontaires qui vont se joindre à Walker. Ces renforts doivent alarmer le Costa-Rica et nous ne sommes pas étonnés qu'il cherche à conclure la paix. Si Walker usant de représailles, en vahissait le territoire de ses voisins, il s'en rendrait aisément maître.—*Abeille.*

Nous autres anatomistes, disait le chirurgien Jean Miry, nous sommes comme les crocheteurs de Paris, qui en connaissent toutes les rues, jusqu'aux plus petites et aux plus écartées, mais qui ne savent pas ce qui se passe dans les maisons.

LETTRES RELATIVES AU KANSAS.— Une correspondance intéressante a été dernièrement échangée entre M. Amos A. Lawrence, de Boston, et l'exsénateur Atchison, relativement au Kansas.—M. Atchison, dans la réponse qu'il adresse à M. Lawrence, termine ainsi :

Je termine en disant que c'est vous ainsi que les citoyens de votre Etat, qui attaquez nos droits constitutionnels.—Vous venez nous chasser du Kansas en nous enlevant des institutions qui nous sont propres.—Nous n'entendons pas, quoiqu'il en puisse coûter, être ainsi chassés et privés d'aucun de nos droits. Le Missouri ne fera plus à l'avenir un nouveau compromis ou de nouvelles concessions. Nous sommes et nous voulons être égaux*** Le mal de l'esclavage, si mal il y a, provient de vous et non de nous. Vos pères ont vendu leurs esclaves et les nôtres les ont achetés.

Si vous regardez l'esclavage dans le Missouri ou l'Arkansas comme un fléau pour vous, proclamez tout de suite que nous devons les affranchir ou sinon que vous vous séparerez de nous. Faites cela et vous agirez en hommes honnêtes ; dès lors vous nous verrez faire la moitié du chemin pour arriver à ce dernier but. Nous ne pouvons pas toujours rester dans cet état douteux, soit pour la paix, soit pour la guerre.

On me dit que vous possédez un revenu de $100,000. Permettez-moi de vous conseiller d'acheter pour $90,000 de nègres ; venez au Kansas ; nourissez et habillez vos esclaves d'une manière convenable : améliorez leur condition ; construisez de bonnes granges et de bonnes écuries ; couvrez vos terres de froment, de houblon et de maïs ; faites paître vos troupeaux dans de beaux paturages ; secourez votre voisin malheureux, et je vous promets que vous ferez plus de bien aux hommes, blancs et noirs, que vous n'en faites ou n'en pouvez faire à Boston. Je serais heureux de vous avoir pour voisin, et vous trouverez autant de qualités chez les propriétaires d'esclaves que chez ceux qui combattent l'esclavage.

Vente a l'Encan,

LE soussigné vendra, par la voie d'Evariste Debaillon, encanteur, à Washington, le 15 Août, 1856, les propriétés suivantes, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE
TERRE,

situé dans la ville de Washington, borné au Nord par la rue Carrière, au Sud par la rue Moundville, à l'Est par la rue Washington, et à l'Ouest par la rue Main, ensemble avec toutes les BATISSES ET AMELIORATIONS qui y sont, consistant en un grand et comfortable Hôtel ; Ecuries spacieuses ; un Magasin ; un Bureau d'Avocat ; un Salon de Barbier.

Aussi un autre Lot, situé dans la susdite ville de Washington, ensemble avec toutes

LES BATISSES ET
AMELIORATIONS

et étant la résidence actuelle du soussigné.— Ce dit lot mesurant un arpent, plus ou moins, de superficie, et étant le No. 44 sur le plan de la dite ville.

Le Quart Nord-Ouest de la Section No 3, Township 3 Sud, Rangée 4 Est, contenant 162 acres et 66-100, situé sur le Bayou Rouge.

La moitié Ouest et la moitié Ouest de la moitié Est de la Section No 35, Township 4 Sud, Rangée 6 Est, contenant 481 acres et 32-100, siuée sur le Bayou de la Petite Prairie et adjoignant l'habitation de C. L. Swayzé.

Ces propriétés seront vendues aux conditions suivantes :—Une moitié comptant, et la balance payable en coupons annuels et égaux, à un et deux ans, à partir du jour de la vente ; les acquéreurs fournissant leurs billets avec bonnes cautions solidaires. Entre la date du présent avis et le jour de la vente, le soussigné est disposé à vendra ces dites propriétés aux conditions susdites.

W MOUTON.
Washington, 12 Juillet, 1856.

Directement de Paris.
Au Magasin à Bon Marché.

JE viens de déballer *treize variétés d'objets de toilette ;* ainsi qu'une collection variée de *Fleurs Artificielles ;* plus encore *un assortiment de matériaux à Fleurs Artificielles, &c.*

Les dames sont invitées à venir les voir, attendu qu'il n'y a pas de peine à les montrer.

E. L. NIMMO,
à l'Encoignure Patin.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

Vente Publique.

IL sera offert en vente, par le soussigné, le SAMEDI, 26 courant, à Washington,

Un beau Lot de Marchandises Sèches, Quincaillerie, Fayence, une Charrette Marchande et deux Chevaux.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente. EVTE. DEBAILLON,
Encanteur.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry,* } No. 7858.

Succession de feu William Wikoff.

DELIA D. WEBB, de la Paroisse St. Landry, administratrice de la Succession de feu William Wikoff, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau de règlement final et de Distribution de la dite Succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui,—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 3 Juillet 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué, l'Administratrice déchargée de toute responsabilité ultérieure, et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

COUR DE DISTRICT,
PAROISSE SAINT-LANDRY.

Célanie Dupré, épouse &c. vs. Son mari. } No. 6022.

DANS cette affaire, toutes les formalités légales ayant été observées, et la loi et l'évidence étant en faveur de la demanderesse, et attendu qu'il a été prouvé à la satisfaction de la Cour que les affaires du défendeur, Edmond O. Richard, sont très embarrassées,—En conséquence, il est ordonné, adjugé et décrété que Célanie Dupré, la demanderesse, obtienne un jugement contre son dit mari, Edmond O. Richard, et qu'elle recouvre la somme de mille neuf cent soixante-dix-huit piastres et quatre-vingt-treize cents ($1,-978 93);—Que l'hypothèque légale ou tacite en sa faveur soit reconnu et accordé pour la somme de mille quatre-vingt-dix-huit piastres à compter du 29 Mai 1850,—pour la somme de trois cent quatre-vingt piastres et quatre-vingt-treize cents ($380 93) à compter du 2 d'Octobre 1851, et sur cinq cents piastres à compter du 7 d'Octobre 1852, avec cinq pour cent d'intérêt là dessus à compter de la date de ce jugement.

Qu'elle soit séparée en propriétés de son dit mari, et qu'elle ait le contrôle entier et la direction de ses propriétés dotales et paraphernales ou autres ; que la communauté ci-devant existant entre la dite demanderesse et son dit mari, soit dissoute.

Que le défendeur paie les frais de ce procès à être taxés.

Jugement rendu, lu et signé en Cour siégeante, aux Opelousas, le 26 Juin, 1856.

LUCIUS J. DUPRE,
Juge 15me Dist. Judiciaire.

Pour copie conforme.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour, ce 10 Juillet, 1856.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 12 Juillet 1856.

MOULIN A SCIE.

LE soussigné ayant été averti par un ordre de la Cour de District, de ne plus couper de bois sur sa propre terre, informe le public qu'il s'est arrangé avec M. John Lyons, sur la terre duquel il prendra dorénavant du bois, et qu'il continuera à scier comme auparavant.

Il sollicite des commandes, et les exécutera avec promptitude et aux prix les plus modérés.

L. SUTHON.
Paroisse St. Landry, 12 Juillet, 1856.

Vente a l'Encan.

LE soussigné offrira à vendre, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, à la dernière résidence de Stanislas Garrigues, décédé, dans la ville des Opelousas, le *Mercredi, 6 Août prochain*, 1856, un Nègre nommé DENIS, âgé d'environ 45 à 46 ans, et une Négresse nommée ELIZABETH, âgée d'environ 22 ans.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente, et les actes de vente aux frais des acquéreurs.

U. GABEREL,
Encanteur.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

Loge H.·. C.·. No. 19,
M.·. A.·. L.·. & A.·.

UNE tenue régulière de cette R.·. Loge aura lieu aujourd'hui 12 Juillet courant à 4 heures de l'après-midi. Les frères étrangers sont invités d'assister à la séance.

Par mandement du V.·. M.·.
JOHN F. MORROGH, *Secrétaire.*
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé agent de Monsieur et de Madame Stanislas Frémont, prévient ceux qui peuvent leur devoir de venir régler sans délai avec le soussigné, à son Bureau, dans la ville des Opelousas, autrement des poursuites seront instituées contre eux.

H. L. GARLAND.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.—32—5f.

M Henry L'Hautel, Marbrier,

VIENT d'établir à St. Martinville un atelier de Monuments Funéraires en trois genres,—fait l'ornementation, les inscriptions, et dore les lettres. Tous ces ouvrages seront exécutés en marbre d'Italie de première qualité.

Ceux qui auraient des ouvrages de cette nature à faire exécuter dans la paroisse St.Landry pourront s'adresser au bureau du *Courrier*, aux Opelousas, ou à M. L'Hautel, à St. Martinville.

Opelousas, 12 Juillet 1856. 3m.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry.* } No. 7859.

Succession de Orsamus Harman.

JOSEPH HARMAN, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Orsamus Harman, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau final de Distribution de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui ;—et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 12 Juillet, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué, l'Administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

A vendre a l'amiable.

Une maison et une fraction d'un Lot de terre, situé rue Landry, près du pont sur le bayou Tesson, ville des Opelousas, pouvant servir de résidence, et étant en même temps une position avantageuse pour le commerce.

Un Lot de terre, situé près du Dépôt du Chemin de fer.

Un nègre charpentier.

Une négresse cuisinière et blanchisseuse.

Ces propriétés seront vendues à l'amiable et à des conditions avantageuses aux acquéreurs.

S'adresser à JOSEPH MANSFIELD.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

Vente Publique.
Par le soussigné, Administrateur, &c.

LE public est par le présent informé qu'il sera vendu, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, administrateur de la Succession de Murdock McIntire, décédé, devant la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, le

Mardi, 12 Août prochain, 1856,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la Succession en communauté entre ledit Murdock McIntire, décédé, et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Mme Rebecca Williams, son épouse survivante, à savoir :

UN CERTAIN
MORCEAU DE TERRE,

situé dans la Prairie de l'Eglise, dans la Paroisse St. Landry, près de l'habitation de Joseph Gradenigo, h. c. l., et contenant environ cent cinquante-cinq acres, ensemble avec les

BATISSES ET AMELIORATIONS

qui y sont situées et qui en dépendent, étant le même actuellement occupé par Geo. N. Rogers, et étant la Section fractionnelle No. six, dans le Township six Sud, de la Rangée quatre Est.

Conditions :—Une moitié du prix d'achat payable comptant, et l'autre moitié, payable à un crédit d'un an, à partir du jour de la vente, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement. L'acquéreur fournissant son billet, fait payable à l'ordre de l'administrateur de ladite succession, et de plus, la terre demeurant spécialement hypothéquée à ladite succession jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts.

CHS. H. BEAUCHAMP,
Administrateur.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Ferdinand L. Mudd, vs. Harrison Rogers, Shérif & al., } COUR DE DISTRICT, *St. Landry*, No. 6013.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 2 Août prochain, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurités et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente, jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Harrison Rogers, Shérif & al., aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Deux certains Lots de Terre, situés dans la ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, désignés sur un plan de la dite ville, conformément au plan de L. E. Banchakowich, comme étant les lots Nos. 3 et 5, et mesurant 125 pieds de face sur 189 pieds sept pouces de profondeur, plus ou moins, bornés au Nord par des lots de Jn. Bte. Isabelle, à l'Est par Main Street, au Sud par des lots de Pierre Labiche et à l'Ouest par Court Street, avec les Bâtisses et Améliorations qui y sont situées, étant les mêmes acquis par le défendeur de F. D'Avy, le 2 Novembre, 1846, par acte passé pardevant Y. D'Avy, Notaire. L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 12 Juillet, 1856.

Aux Contribuables.

CONFORMEMENT à un acte de la Législature, approuvé le 20 Mars 1856, le soussigné informe les délinquents qui n'ont point encore payé leurs taxes d'Etat de 1854 et 1855, ainsi que les Licences de 1855 et de 1856, qu'après le 20 Juillet courant, il procèdera à la saisie et à la vente des propriétés de tous et chacun des délinquents qui n'auront pas payé les susdites taxes et licences, conformément à la loi sus-mentionnée.

L. V. CHACHERE,
Shérif et Collecteur.
Opelousas, 12 Juillet 1856. 32—2t

AVIS.

TOUSSAINT QUEBEDEAU, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de François Toussaint Québédeau, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégister, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 12 Juillet, 1856.

COUR DE DISTRICT,
PAROISSE ST.-LANDRY.

Eugénie Vidrine, épouse, &c. vs. Sébastien Fontenot. } No. 7517.

DANS cette affaire, en raison de la loi et de l'évidence, il est ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse soit séparée de biens de son mari; qu'elle obtienne un jugement contre son dit mari, et qu'elle recouvre de lui la somme de deux mille six cent vingt-cinq piastres avec privilège et hypothèque pour assurer cinq cent et vingt-cinq piastres du montant susdit, du 15 Février 1849, et pour assurer huit cents piastres du susdit montant, du 1er Janvier 1854 ; Que les esclaves Fanny et ses enfans, savoir : Evariste et Devise, sont déclarés être ses propriétés paraphernales, et qu'elle en a l'administration.

Jugement rendu, lu et signé en Cour siégeante, aux Opelousas, le 26 Juin, 1856.

LUCIUS J. DUPRE,
Juge du 15me District Judiciaire.

Pour copie conforme,
A. DEJFAN, *Dép. Greffier.*
Opelousas, 5 Juillet, 1856.

CHEVAL EPAVE.

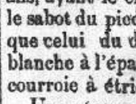

IL s'est échappé, près des Opelousas, il y a environ un mois, un Cheval Américain, couleur alezane, âgé d'environ 5 ans, ayant le crin très court, sans marques, le sabot du pied gauche de devant plus court que celui du droit, ayant une petite tache blanche à l'épaule gauche, près d'où passe la courroie à étrier.

Une récompense honnête sera accordée à la personne qui me le ramènera.

JOSEPH BALQUIE,
Prairie Laurent, 5 Juille, 1856.